

Philippe & Emmanuelle Lemoine

262 rue de Morlange

F 74930 Reignier

0 (0 33) 450 43 36 85

andy@lemoine-creations.com - www.lemoine-creations.com

13 APR 2019

Reignier, le 11.4.2019

Monsieur le Maire
Mairie, 197 Grand-rue
74930 REIGNIER-ESERY

CONCERNE: Concertation publique «AUPM19» rue des Ecoles

Monsieur le Maire,

Ayant consulté le dossier de concertation, permettez-moi d'attirer votre attention sur les aspects suivants.

Le projet et les mobilités douces

Le mot «vélo» n'est mentionné qu'une seule fois comme un des attraits possibles de ce futur quartier. C'est bien peu, à l'aune de la crise climatique que nous connaissons, des engagements que le Gouvernement a pris au niveau national et international et des comportements que chacun de nous est tenu d'améliorer si l'on veut y remédier. C'est bien peu également pour un quartier si proche des écoles et dont la topographie se prête parfaitement aux mobilités douces. Ceci devrait se refléter jusque dans les détails d'urbanisme de ce projet, par exemple en spécifiant la présence de pistes ou bandes cyclables sur chaque portion de rue créée. De plus, la loi «Laure» (L.1214-1 et suivants) doit être appliquée.

L'accueil et la possibilité de stationner des bicyclettes ont trop longtemps été négligés au profit de l'automobile. Relégués dans des arrière-cours ou improvisés en fin de projet, les mauvais stationnements pour cycles se prêtent à des déprédations qui finissent par décourager les usagers (les exemples de ratages ne manquent pas), ce qui est contre-productif.

Il convient donc de penser en amont à des emplacements faciles à trouver, visibles de chacun et si possible couverts, avec la possibilité de cadenasser chaque vélo à un anneau ou barre métallique.

Ajoutons qu'une pompe à vélo fixe, en libre-service et telle que l'on commence à en voir dans toutes les villes, serait un «plus» pour bien des cyclistes.

Le projet et son environnement

A la façon dont est décrite la prise en compte des aspects environnementaux, il est difficile de ne pas sentir le dédain pour ces contraintes et le plaisir de s'en débarrasser (ouf! il n'y a «pas de

zone humide», le terrain est «sans intérêt environnemental» et le Foron tout proche n'offre que sa «vallée encaissée»(p.13). Il est étonnant que la forêt du Foron soit nommée ainsi alors qu'il s'agit d'un **corridor biologique** fréquenté chaque nuit par la grande faune (chevreuils, sangliers) ainsi qu'un havre pour les oiseaux (héron, buse, chouette) ainsi qu'un espace de promenade au calme. Chaque nouvelle construction à Reignier, chaque mètre carré de verdure en moins confère à ce corridor un surcroît de valeur! Il convient donc d'en soigner tout particulièrement les limites et les constructions qui le joutent, ce qui concerne pleinement ce projet. Tout au plus le descriptif mentionne-t-il qu'une «attention particulière devra être accordée au trait paysager et au maintien de la frange boisée». Cette formule vague devrait être précisée, par exemple de la façon suivante.

Concrètement, le parking aérien devrait garantir que d'éventuelles fuites d'hydrocarbures ne puissent jamais s'écouler vers le Foron. La circulation nocturne d'automobiles pourrait perturber les habitants de la forêt (notamment les chiroptères) avec le balayage des phares. Une haie judicieusement conçue devrait pallier ce problème. Dans la même perspective, qu'en sera-t-il de l'éclairage artificiel et son impact sur la vie nocturne?

Les bordures en maçonnerie et autres clôtures constituent souvent des pièges pour la petite faune. Les hérissons doivent pouvoir se déplacer et retourner dans leur territoire sans être bloqués par des obstacles mortels.

En hauteur, l'installation de nichoirs à chauve-souris dans les corniches de toiture serait salutaire pour ces mammifères qui nous rendent de grands services en avalant quotidiennement quantité de moustiques.

Concernant la fréquentation humaine, elle ne semble pas avoir été étudiée. Pourtant, la promenade au bord de ces parcelles est déjà pratiquée par les reignerandes et reignerands; elle représente un itinéraire naturel qui ne saurait être bloqué par les clôtures d'une propriété privée. Au contraire, il serait nécessaire de pouvoir marcher ou promener son chien au bord de l'AUPM19, depuis l'accès au Foron entre collège et médiathèque et de s'assurer que tous ces parcours soient reliés, répertoriés et indiqués. N'oublions pas qu'à mesure que se densifie une ville, augmente le besoin d'espaces de détente et d'espaces verts. Ces sentiers constituent un attrait, autant pour les futurs habitants des parcelles concernées qu'à toute personne de Reignier ou d'ailleurs.

Les activités de rez-de-chaussée

Là-aussi, le descriptif est évasif. Combien de mètres carrés seront-ils consacrés à ces services, de quel type seront-ils, combien d'emplois entrevus et quelle mixité? Un commerce de type classique parmi des arcades de paramédical ne serait-il pas un stimulant pour l'équilibre de l'ensemble et pour éviter d'avoir une sorte de «quartier médical»?

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées,

Philippe Lemoine

